



Consultatiuon procédure suite suicide ?

Par **Rouver Francis**, le **09/11/2017** à **17:20**

Bonsoir,

Mon fils est dcd le 16 février 2013 des suites de son immolation par le feu. J'aimerais consulter la procédure établie par la Gendarmerie pour connaître les conclusions transmises au Procureur de la République d'Albertville.

Y ai-je droit ?

Dans l'affirmative, comment procéder ?

Avec mes remerciements anticipés et respectueuses salutations.

M. Francis Rouver

Par **Visiteur**, le **09/11/2017** à **22:21**

Bonsoir,

Suis frontalier avec la Savoie et j'ai eu connaissance de votre malheur à l'époque.

Mes meilleurs sentiments.

Sans être spécialiste, je pense qu'il faut essayer de voir le parquet qui a traité l' affaire à cette époque.